

DÉCISION N° 3

Suite a mauvais positionnement de nombreux spectateurs après le passage des concurrents N° 1 et 10 la direction de course décide d'interrompre l'ES6.

Le collège décide d'attribuer le temps forfaitaire aux concurrents concernés par cette interruption de :

4.14.07

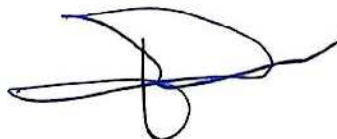
Fait a Saint Denis le 25 juillet 2026 a 14h15

le président

J. NABORI


les membres

Jerome DEFAUD



GILBERT HORAKA

